#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE

# ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

#### COMMUNE DE VAIRE

#### SEANCE du 5 septembre 2023

#### Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19 - présents : 15

- votants : 16

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vairé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel CHAILLOUX.

Présents: MM CHAILLOUX Michel, LUCAS Nathalie, CHAILLOUX Jean-Charles, TRICOT Ralph, BERTHEAU Delphine, BRUNEAU Franck, DESPIERRES Francis, LUCAS Gwenaëlle, TRICHET Annabelle, HENRIONNET Cyrielle, DENIS Elisabeth, THOMAZEAU Pascal, RUCHAUD Philippe, VALLADE Philippe, LOGEAIS Cyril.

Absents excusés: RABILLÉ Philippe (procuration à JC. CHAILLOUX), VRILLONNEAU Caroline et CHARIE Pamela.

Absent : BONZOM David.

Secrétaire de séance : BRUNEAU Franck.

Adoption du procès-verbal du 27 juin 2023 à la majorité par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

### Est ajouté à l'ordre du jour :

Commence of the contract of th	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O		
			1
DEL20230905-11	Marché de Noël 25 novembre 2023 – Adoption du règlement intérieur	1 1	ı
	8.5.7.	!	1

Présentation de Jean-Michel LIÈGRE et de Maxime PELÉ (service technique).

Présence de Monsieur Nicolas LAVERGNE, responsable d'opérations SPL Destination les Sables d'Olonne.

#### Ordre du jour:

FINANCES	
DEL20230905-01	Lotissement La Borderie : Vente du terrain - Choix du promoteur
DEL20230905-02	Budget principal : Souscription d'un emprunt Financement des travaux
DEL20230905-03	Section Jeunes : Actualisation du tarif de toutes les activités au quotient familial
PERSONNEL	A CONTROL OF THE PARTY OF THE P
DEL20230905-04	Modification du tableau des effectifs
AFFAIRES GENERA	LES
DEL20230905-05	Impasse Charroi : Acquisition parcelle AH n°466 à Monsieur Massé

DEL20230905-06	Acquisition des parcelles D n°691 et 761 Consorts Tesson
DEL20230905-07	SYDEV - Convention Eclairage public L RN 298.22.003— Rue de la Croix des Pèlerins — Allée des chênes verts — Allée de la Vigne
DEL20230905-08	SYDEV - Convention Eclairage public L RN 298.22.006 – Rénovation des projecteurs (Eglise)
DEL20230905-09	SPL Destination Les Sables d'Olonne : Rapport des représentants du Conseil d'Administration de la SPL
DEL20230905-10	SPL Destination Les Sables d'Olonne : Désignation d'un nouveau représentant (demande de retrait de Cyrielle Henrionnet en séance du 27/06/2023)

#### Divers:

Présentation du nouvel organigramme du personnel, Calendrier des réunions de Conseil Municipal, Présentation des opérations conduites de 2020 à 2023, Présentation des objectifs pour le 4 mois à venir, Présentation de l'ensemble des projets prévus.

### **DELEGATIONS:**

#### Urbanisme

Par délibération du 31/01/2020, le conseil Les Sables d'Olonne Agglomération a délégué aux communes le droit de préemption,

Droit de préemption sur délégation : Renonciation

N°	Date Arrivée	Nom des Proprié- taires	Nom & Adresse Manda- taire	Adresse du bien	Section & N°	Surface
13/2023	22/06/2023	LBP Promotion	Me Treillard	6 rue de la Croix Blanche	AE 266	605 m²
14/2023	26/06/2023	MOUCHARD René	Me BROSSET François	35 rue Richelieu	AD 84	659 m²
15/2023	06/07/2023	FORCONI Jean- Claude	Me BUCQUOY MAINGUENAUD	2 rue des Buffières	AH 443	917 m²
16/2023	06/07/2023	1,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	SELAS PENNETIER BRARD	8 rue du Vieux Logis	AH 440	1418 m²
17/2023	10/07/2023	DROUITEAU Laurence	Office Notarial des Olonnes	8 la Clémencière	AH 141, 142, 144	2057 m <sup>2</sup>
19/2023	17/07/2023	SINIT Clément	Me CHAIGNEAU MARECHAL	18 rue de la Croix des Pélerins	AE 42	574 m²
20/2023	13/07/2023	PAYRAUDEAU Elodie	Me Stéphane SIRE	11 rue Angora	C 1558	527 m²
21/2023	07/08/2023	VILLEAU Nathalie	Me VRAIN	2 allée des Sarments	AH 294 AH 152	554 m² 374 m²
22/2023	28/08/2023	GRUSLIN TESSON	Me LE MERRE	5 rue Cachemire	C 1614	530 m²

#### Délégation article L2122-22-4°s :

Décision N°	Travaux- Equipement	Nom	Adresse	Montant HT	Date
2023-10	Lot Rabelais – étude de sol G1	GPH	Challans	1 490.00	27/06/2023
2023-10	Trax voirie extension parking parc des commerces complément réseaux	BODIN	CHALLANS	3 494.00	27/06/2023
2023-11	Fourniture et livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire	RESTORIA	ANGERS	Selon BPU	25/07/2023

\*\*\*\*\*\*

## DEL202300905-01: Lotissement La Borderie: Vente du terrain-Choix du promoteur

La commune de Vairé est en cours de réaliser les travaux d'aménagement du lotissement « La Borderie » à proximité de son centre, afin d'accueillir un pôle médical et 7 futurs lots à bâtir. L'autorisation de lotir est accordée en date du 10/11/2022 PA n°085 298 22 A0001.

Dans le cadre de ces 7 lots à bâtir, la commune va céder le foncier à un promoteur qui réalisera l'ensemble des logements.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 27 juin 2023, la commune est accompagnée dans le cadre de la consultation par un assistant à maîtrise d'ouvrage : la SPL Destination Les Sables d'Olonne, jusqu'à la signature de l'acte.

La SPL a aussi pour mission:

- le suivi des études amont au dépôt du permis de construire par le promoteur,
- l'avis sur dossier de « pré-PC »,
- l'accompagnement de la commune à la mise en chantier du promoteur.

La consultation a eu lieu du 14 juin au 17 juillet 2023, date de remise des offres. Suite à la séance d'audition du 26 juillet 2023, le rapport final d'analyse des offres a été remis le 2 août 2023.

Monsieur Lavergne, représentant de la SPL, présente le rapport qui a été soumis à la commission urbanisme et finances en date du 31 août 2023. Le projet proposé, qui répondle mieux au cahier des charges est celui de l'entreprise MAISONS D'EN France ATLANTIQUE. L'offre d'achat est conforme aux attentes à 366 000 € TTC pour la surface des 7 lots à bâtir estimée à 2560 m² issue des parcelles AH 258 et AH 259, bornage de document d'arpentage en cours.

Il est demandé au Conseil Municipal de choisir le promoteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour 0 contre 0 abstention :

- De retenir l'offre de l'entreprise MAISONS D'EN France ATLANTIQUE dans les conditions énoncées ci-dessus,
- D'Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte authentique de vente.

Il est exposé au Conseil Municipal, le besoin de financement pour les travaux réalisés principalement ceux liés à l'aménagement de l'espace Rabelais qui doit être porté partiellement (hors lotissement) par un emprunt à long terme (entre 10 et 20 ans). Depuis le début du mandat, aucun emprunt à long terme n'a été souscrit.

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter le prinicipe de ce financement et d'actualiser les crédits correspondants au budget 2023 lors de la prochaine décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour 0 contre 0 abstention :

- Acte le prinicipe d'un financement à long terme pour le financement des travaux,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

# DEL202300905-03 : SECTION JEUNES : ACTUALISATION DU TARIF DE TOUTES LES ACTIVITES AU QUOTIENT FAMILIAL

Les services de la CAF nous ont interpellés sur le fait que nos tarifs pour l'accueil ados ne sont pas conformes aux exigences de la Cnaf et ne permettent pas de conventionner pour la Prestation de Service Alsh (2023-2026) et de payer le droit.

Aussi, il proposé au Conseil Municipal d'acter le principe de réviser les tarif ados avec une modulation pour tous les tarifs en dessous de 15 €.

Rappel des Tarifs en vigueur :

- Adhésion à 15 €
- Activités : si inférieure à 15 € participation de la commune de 50 %
  si supérieure ou égale à 15 € et QF > à 900 € participation de la commune de 40 %

si supérieure ou égale à 15 € et QF < à 900 € participation de la commune de 50 %

Les activités « petits repas » et « grands repas » sont maintenus respectivement à 4 € et 8 €, participation de la commune de 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour 0 contre 0 abstention :

- D'acter le principe de réviser les tarif ados avec une modulation pour tous les tarifs en dessous de
- D'Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

# DEL202300905-04: PERSONNEL Modification du tableau des effectifs

Vu le tableau d'avancement de grade 2023,

Considérant qu'un agent est inscrit sur le tableau annuel d'avancement susvisé,

Le Maire rappelle, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Il est propose de mo	idifier le tableau des effe	cuis comme sui	:		· —	
Emploi	Grade	Base temps de travail effectif	Équivalent temps plein	Nombre	Modification	Date d'effet
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1607	1	1	Suppression	01/09/2023
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1607	1	1	Création	01/09/2023

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs au 01/09/2023.

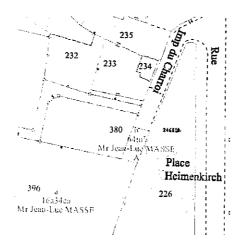
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour 0 contre 0 abstention :

- Approuve la modification du tableau des effectifs au 01/09/2023,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget 2023,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

#### DEL202300905-05: Impasse Charroi: Acquisition parcelle AH n°466 à Monsieur Massé

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Luc Massé est propriétaire de la parcelle cadastrée AH n°396 bâtie d'une contenance de 1 698 m². Une partie (environ 64 m²) se trouve en prolongement de l'impasse du Charroi selon le plan annexé.

La commune souhaite intégrer cette parcelle dans le domaine public (présence de compteurs publics). La commune et Monsieur Massé se sont entendus sur une rétrocession gratuite.



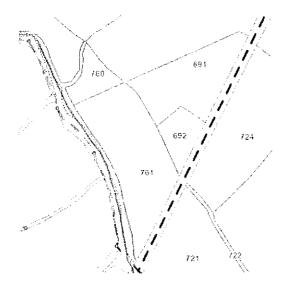
L'acte sera rédigé sous la forme administrative, les frais sont à la charge de la commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'acter cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour 0 contre 0 abstention :

- Approuve l'acquisition de la parcelle AH 396 à Monsieur Jean-Luc Massé dans les conditions énoncées ci-dessus
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

# DEL202300905-06 : Acquisition des parcelles D n°691 et 761 Consorts Tesson

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles D n°691 (4348 m²) et 761 (6587 m²) pour créer une réserve foncière. Les consorts Tesson, propriétaires ont émis un avis favorable (courriers en date du 15/07/2023 et 8/08/2023) à cette vente pour une valeur nette vendeur à 1 500 €. Tous les frais liés à cet achat sont à la charge de la commune, l'acte sera rédigé sous forme d'un acte notarié.



Il est demandé au Conseil Municipal d'acter cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour 0 contre 0 abstention :

- Décide l'acquisition des parcelles D n°691 (4348 m²) et 761 (6587 m²) pour créer une réserve foncière dans les conditions énoncées ci-dessus,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL202300905-07 : SYDEV- Convention Eclairage public L RN 298.22.003— Rue de la Croix des Pèlerins — Allée des chênes verts — Allée de la Vigne et rue de la Palue

Monsieur le Maire présente la convention du SYDEV n° L.RN.298.22.003 concernant la rénovation des mâts Rue de la Croix des Pèlerins – Allée des Chênes Verts – Allée de la Vigne et rue de la Palue. Le montant des travaux et la participation de la commune se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant prévision- nel HT des travaux	Montant prévi- sionnel TTC des travaux	Base participa- tion	Taux de parti- cipation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	10 877	13 052	10 877	30 %	3 263
Rénovation	14 067	16 880	14 067	50 %	7 034
TOTAL PARTICIPATION					10 297

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour 0 contre 0 abstention :

- Approuve la convention d'éclairage public LRN 298-22-03 comme présentée ci-dessus,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL202300905-08 : SYDEV- Convention Eclairage public L.RN 298.22.006 – Rénovation des projecteurs (Eglise)

Monsieur le Maire présente la convention du SYDEV n° L.RN.298.22.006 concernant la rénovation des 2 projecteurs de l'église. Le montant des travaux et la participation de la commune se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant prévision- nel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participa- tion	Taux de parti- cipation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	3 582	4 298	3 582	50 %	1 791
TOTAL PARTICIPATION					1 791

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour 0 contre 0 abstention :

- Approuve la convention d'éclairage public LRN 298.22.06 présentée
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

# DEL202300905-09- SPL Destination Les Sables d'Olonne : Rapport des représentants du Conseil d'Administration de la SPL

La Société Publique Locale Destination Les Sables d'Olonne a arrêté son exercice 2022 lors de son Assemblée générale du 22 juin dernier.

Conformément au code général des collectivités territoriales, une nouvelle obligation de délibération vient renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire de la SPL et de vos élus. Ainsi, les représentants de Vairé au conseil d'administration de la SPL doivent présenter un rapport écrit devant votre conseil dans un délai de trois mois à compter de l'AG de la SPL.

A cet effet, le projet de rapport intitulé "RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA COMMUNE DE VAIRÉ AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DESTINATION LE SABLES D'OLONNE – exercice 2022" est annexé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité acte le rapport présenté.

# DEL202300905-10 : SPL Destination Les Sables d'Olonne : Désignation d'un nouveau représentant (demande de retrait de Cyrielle Henrionnet en séance du 27/06/2023)

Par délibération en date du 10 juillet 2020 Madame Cyrielle Henrionnet a été désignée comme représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL et comme mandataire représentant la Commune de Vairé au conseil d'administration de la société.

Lors de la séance du 27 juin dernier elle a souhaité ne plus être la représentante de la commune.

Aussi, il convient de désigner un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Elisabeth DENIS représentante de la commune à la SPL Les Sables d'Olonne Agglomération à l'Assemblée Générale des actionnaires et comme mandataire représentant la Commune de Vairé au Conseil d'Administration de la société.

### DEL202300905-11 : Marché de Noël 25 novembre 2023 – Adoption du règlement intérieur

La commune de Vairé organise avec le marché de noël le samedi 25 novembre 2023. L'organisation de cette manifestation est confiée à la Commission culturelle et animation municipale en partenariat avec le chargé culturel des Sables d'Olonne Agglomération et réalisée au profit du Téléthon.

Un règlement a été transmis aux membres du conseil avec la convocation et soumis au conseil pour approbation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h05 Affiché en exécution du Code Général des Collectivités territoriales.

Le secrétaire, Frank Bruneau Le Maire Michel Chailloux

8